

focus 01/2015

SERVICE PROSPECTIVE ET STATISTIQUE DE L'ACADÉMIE DE LYON / FÉVRIER 2015

DES TAUX DE REDOUBLEMENT CONSIDÉRABLEMENT RÉDUITS EN DIX ANS

→ A la veille de l'entrée en vigueur du décret du 18 novembre 2014 qui encadre fortement le redoublement et ne le rendra possible qu'« à titre exceptionnel », et alors que toutes les études montrent son inefficacité, il paraît nécessaire de faire un point de situation sur l'évolution de cette pratique dans l'académie de Lyon.

En dix ans, sous l'effet d'une politique volontariste, les taux de redoublement à tous les niveaux ont très fortement baissé, plus particulièrement au collège. L'académie s'est largement inscrite dans cette tendance, avec des taux parfois divisés par deux sur certains niveaux.

Les taux de redoublement restent supérieurs à la moyenne nationale à partir de la quatrième et jusqu'en première, malgré le bon niveau scolaire des élèves (attesté par un taux de réussite au brevet nettement au-dessus du taux national).

L'évolution du redoublement depuis dix ans dans l'académie de Lyon

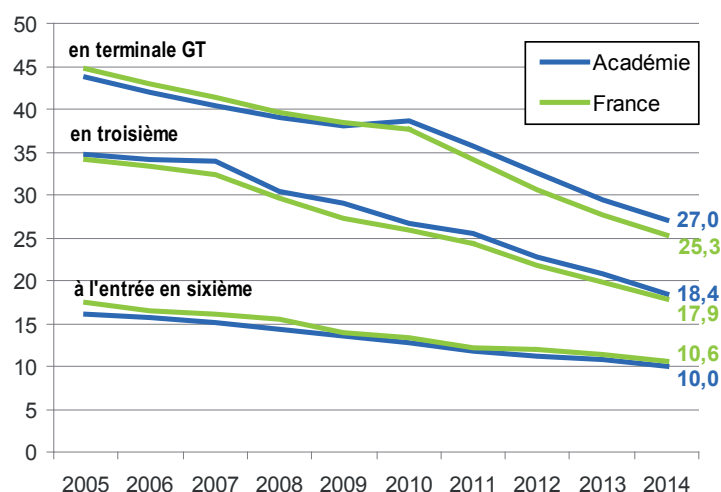
LE TAUX DE RETARD EN TROISIÈME EST DEUX FOIS MOINS ÉLEVÉ QU'EN 2005

→ La pratique du redoublement a largement baissé au niveau national comme dans l'académie de Lyon. Ainsi, le taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième, qui rend compte des pratiques de redoublement dans le premier degré, s'élève pour l'académie à 10% à la rentrée 2014 alors qu'il était de 16% en 2005. Signe de l'effort encore plus marqué réalisé au niveau du collège, le taux d'élèves en retard en troisième a diminué encore plus rapidement, passant de 35% à 18% dans l'académie de Lyon sur cette période (soit près de moitié moins qu'il y a dix ans). Enfin, en terminale générale et technologique, 27% des élèves actuellement scolarisés ont connu au moins un redoublement, contre 44% en 2005.

LE REDOUBLEMENT : INEFFICACE

Dès 1979, un protocole d'observation conduit sur un millier d'élèves de primaire montre l'impact négatif du redoublement en soumettant aux mêmes exercices, à l'entrée en CE1, des élèves ayant doublé leur CP et des élèves non redoublants de niveau faible comparable (Levasseur et Seibel¹, 1982). Reconduite 25 ans plus tard, cette méthode d'observation aboutira aux mêmes conclusions (Troncin², 2004). Dans le second degré, des travaux faisant appel à des méthodes statistiques telles que la régression logistique ont été régulièrement conduits et aboutissent tous, malgré des différences importantes dans les hypothèses de modélisation, à la mise en évidence d'un effet propre nul ou négatif du redoublement sur les performances ultérieures. Par exemple, l'une des plus récentes met en évidence que l'effet direct positif (davantage de temps pour apprendre) est largement compensé par l'effet indirect négatif sur les capacités conatives (C. Afsa³, 2011).

Pourcentage d'élèves en retard de 2005 à 2014 (%)



Champ : établissements publics et privés sous contrat
Source : MENESR-DEPP, Scolarité (APAE)

Les écarts avec les valeurs nationales des indications du taux de retard sont désormais très faibles, sauf au lycée général et technologique où persiste un écart de près de deux points en défaveur de l'académie.

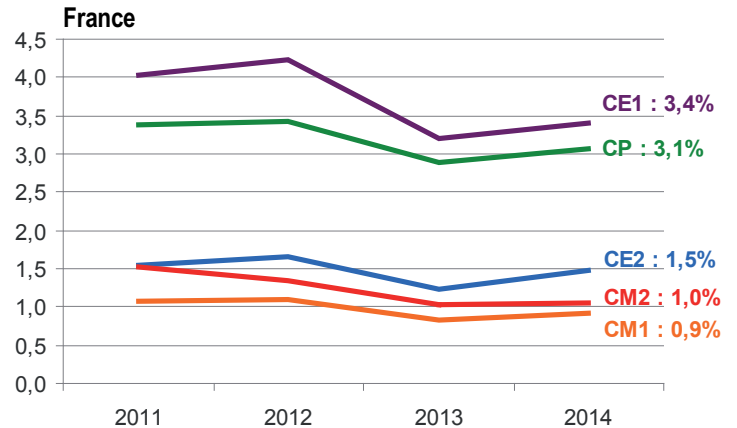
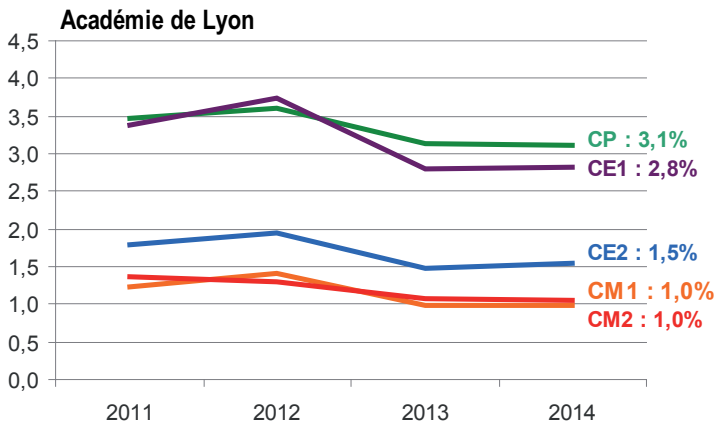
¹ Jacqueline Levasseur et Claude Seibel, Les apprentissages instrumentaux et le passage du cours préparatoire au cours élémentaire, in Education et Formations, n°83-2.

² Thierry Troncin, Le redoublement : radiographie d'une décision à la recherche de sa légitimité, Université de Bourgogne, 2005.

³ Cédric Afsa, Faut-il supprimer le redoublement, in DEPP - Documents de travail, n°2011-E05

→ Le taux d'élèves en retard en troisième est de 18,4% dans l'académie en 2014 (17,9% dans l'ensemble de la France).

LES TAUX DE REDOUBLEMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ



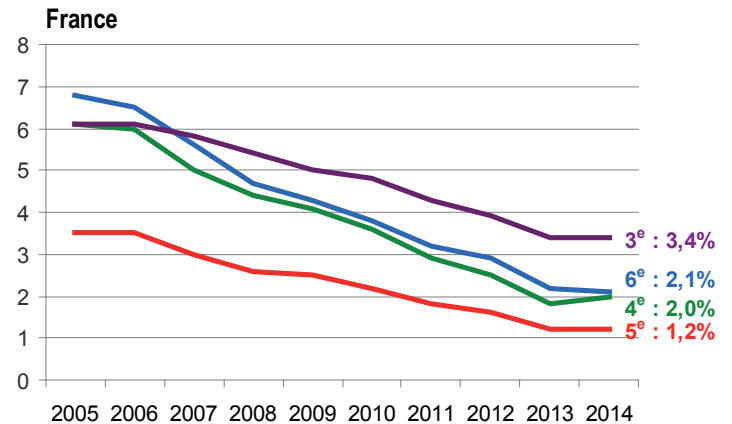
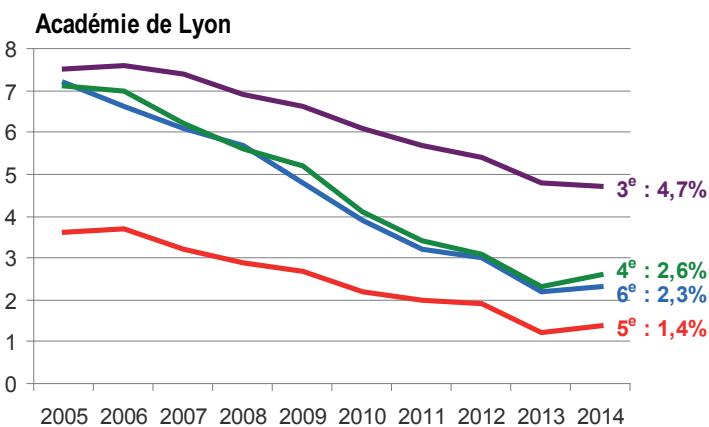
Champ : écoles publiques et privées
Source : MENESR-DEPP, BE1D

↳ Le taux de redoublement en CP est de 3,1% dans l'académie comme dans l'ensemble de la France.

→ Dans le premier degré, les taux de redoublement les plus forts sont toujours enregistrés au niveau du CP (3,1%) et du CE1 (2,8%). L'académie se distingue par un redoublement moins marqué qu'en France en CE1, et désormais peu différent des moyennes nationales sur les autres niveaux. Les taux de redoublement en pri-

maire ne sont disponibles en historique que depuis 2011, pour des raisons de couverture de la base élèves. Le bilan d'évolution sur trois ans est orienté à la baisse (de -0,2 point en CM1 à -0,6 point en CE1). Cependant, une stabilisation, voire une légère remontée des taux de redoublement est notée pour 2014.

LES TAUX DE REDOUBLEMENT AU COLLÈGE



Champ : établissements publics et privés sous contrat
Source : MENESR-DEPP, Scolarité (APAE)

↳ Le taux de redoublement en sixième est de 2,3% dans l'académie en 2014 (2,1% dans l'ensemble de la France).

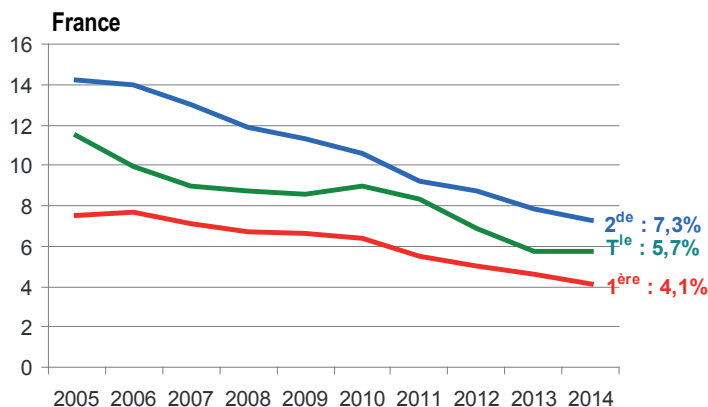
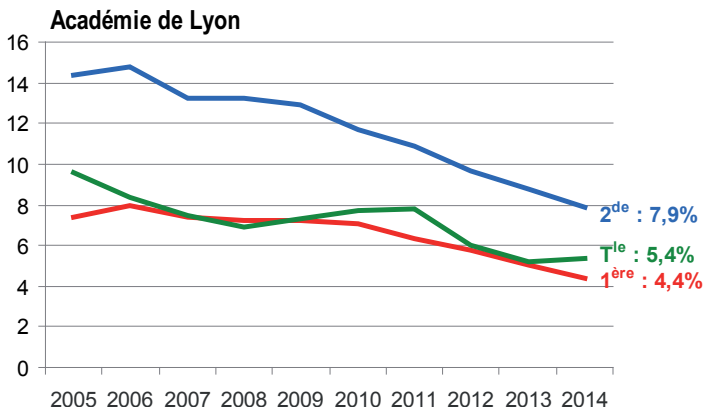
→ Dans le second degré, les séries disponibles traduisent la politique très forte de réduction du redoublement. De la sixième à la quatrième, les taux de redoublement sont trois fois inférieurs à ceux d'il y a dix ans. Sur ces trois niveaux, la tendance 2014 est toutefois à une faible remontée qui replace l'académie légèrement au-dessus des valeurs nationales.

En troisième, la baisse du redoublement est effective mais plus lente (-60% en dix ans). La fin de troisième, marquée par l'orientation des élèves soit en seconde générale et technologique, soit en voie professionnelle, est un palier complexe à analyser. Les décisions prononcées par les conseils de classe ne correspondent pas forcément aux parcours réels : des élèves orientés en voie professionnelle peuvent préférer faire une année supplé-

mentaire en troisième pour préserver leurs chances d'atteindre la voie générale et technologique. De plus, les tensions sur les capacités d'accueil en voie professionnelle peuvent générer le redoublement en fin de troisième d'une partie des élèves orientés vers cette voie, lorsqu'ils n'obtiennent pas une spécialité de leur choix.

Ainsi, le taux de redoublement constaté en fin de troisième (4,7%) est près de deux fois supérieur au taux de décisions de redoublement prononcées par les conseils de classe, qui ne dépassent pas, en 2014, 2,4% des élèves.

LES TAUX DE REDOUBLEMENT AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



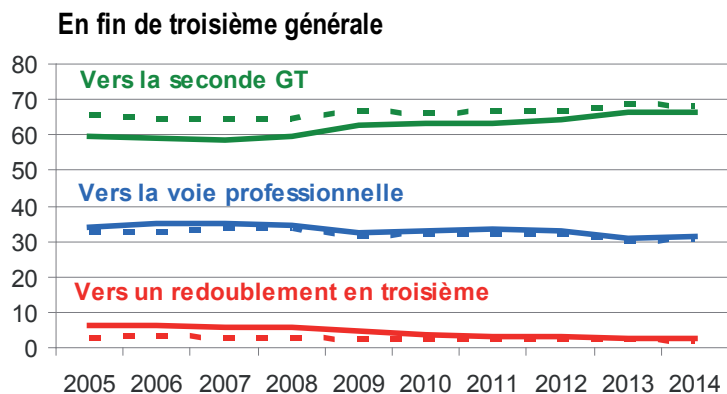
Champ : établissements publics et privés sous contrat
Source : MENSR-DEPP, Scolarité (APAE)

↳ Le taux de redoublement en seconde est de 7,9% dans l'académie en 2014 (7,3% dans l'ensemble de la France).

→ Les taux de redoublement au lycée ont également largement diminué : ils étaient deux fois plus élevés en 2005, en seconde comme en première. L'année 2014 poursuit cette tendance bais-

sière. La fin de seconde, marquée par un nouveau palier d'orientation, reste de loin le niveau de la scolarité où le redoublement est le plus marqué.

LES DEMANDES DES FAMILLES ET DÉCISIONS DES CONSEILS DE CLASSE

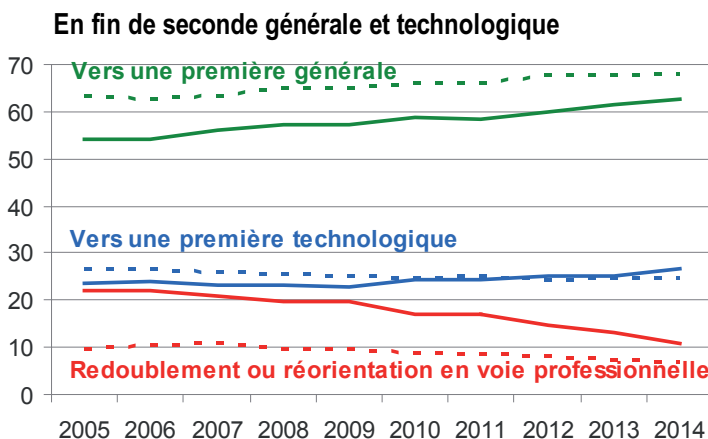


Champ : collèges publics
Source : Académie de Lyon, enquête RIDO

- Demandes de redoublement des familles
- Décisions de redoublement des conseils de classe (avant appel)
- Demandes de passage en seconde GT
- Décisions de passage en seconde GT
- Demandes de passage en voie pro
- Décisions de passage en voie pro

↳ L'écart entre les demandes des familles et les décisions des conseils de classe est de plus en plus réduit dans l'académie.

→ Les décisions d'orientation en fin de troisième vers la seconde générale et technologique sont en progression : 66,3% des élèves, niveau qui est de plus en plus conforme aux demandes des familles (67,9%). En fin de seconde générale et technolo-



Champ : lycées publics
Source : Académie de Lyon, enquête RIDO

- Demandes de redoublement des familles
- Décisions de redoublement des conseils de classe (avant appel)
- Demandes de passage en première générale
- Décisions de passage en première générale
- Demandes de passage en première technologique
- Décisions de passage en première technologique

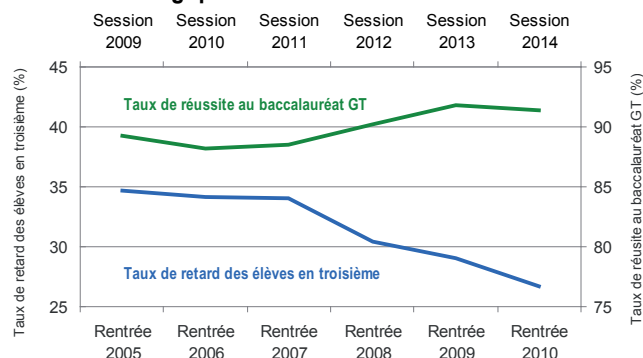
gique, les décisions de passage en première générale concernent 68,2% des élèves contre 63,6% il y a dix ans. L'écart entre établissements reste cependant important, y compris à niveau scolaire comparable des élèves.

UNE BAISSÉ DU REDOUBLEMENT ACCOMPAGNÉE D'UNE MEILLEURE RÉUSSITE DES ÉLÈVES

→ Si l'on s'intéresse à la réussite aux examens, il est aisé de montrer qu'elle est en progression pour les cohortes d'élèves ayant bénéficié de la forte baisse du redoublement. Ce constat renforce l'idée qu'une meilleure fluidité des parcours n'affecte pas la réussite des élèves.

Autre illustration de ce phénomène, l'académie a connu en 2013 une forte hausse du taux d'orientation des élèves de troisième vers la seconde générale et technologique (+2,2 points) ; celle-ci ne s'est pas soldée par une augmentation du redoublement un an plus tard en fin de seconde. Au contraire, le taux de redoublement en fin de seconde a poursuivi sa diminution en 2014 (-1 point). Au final, l'accès plus large à la voie générale et technologique offert aux élèves sortis de troisième en juin 2013 n'aura pas eu de retentissement négatif sur leur première année au lycée.

Taux de réussite au baccalauréat général et technologique et retard en troisième



Source : MENESR-DEPP, Scolarité - Académie de Lyon, OCEAN

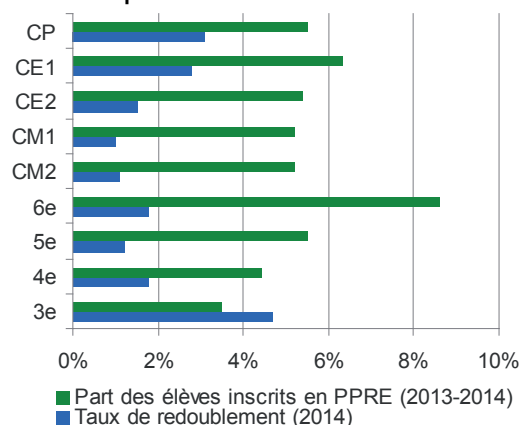
→ Pour les élèves entrés en 3e en 2010, le taux de retard était de 27%, en forte baisse. Quatre ans plus tard, le taux de réussite au baccalauréat a dépassé 91%.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

→ Dans ce contexte de forte diminution du redoublement, l'utilisation des dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté devient un enjeu prégnant. Les « programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE), cités notamment dans le décret du 18 novembre 2014, ont concerné 5,5% des écoliers et 5,5% des collégiens de l'académie de Lyon durant l'année scolaire 2013-2014. La mobilisation des dispositifs d'accompagnement issus de la réforme du lycée peut de même être amplifiée : dans l'académie, on estime que 3,5% des élèves ont bénéficié d'un tutorat en 2013-2014 et 4% d'un stage de remise à niveau.

Le récent décret du 18 novembre 2014 précise que le redoublement interviendra « à titre exceptionnel », « pour pallier une période importante de rupture des apprentissages ». Il sera systématiquement complété par un dispositif d'accompagnement. Dans le premier degré, la décision sera prise « après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription » ; dans le second degré « avec l'accord écrit des représentants légaux de l'élève ou de l'élève lui-même s'il est majeur ».

Comparaison des taux de redoublement et de la part d'élèves suivant un PPRE



Champ : secteur public

Source : MENESR-DEPP, Scolarité (APAE) - Académie de Lyon, enquête PPRE

→ Au CP, 5,5% des élèves de CP bénéficient d'un PPRE, tandis que le taux de redoublement est de 3,1%.

POUR EN SAVOIR PLUS

→ Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves, DEPP, N.I. n° 36, novembre 2014.

→ Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats, DEPP, Les Dossiers, mai 2005.